

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25^{ème} année - N°4741 - Jeudi 31 Octobre 2024 - Prix : 200 Fc

PRÉSENTATION DE L'AUDIT 2024 DE L'ANRTIC :

L'ANRTIC évalue la qualité des services mobiles



JEUX DES ILES 2027 :

La grande interrogation

LIRE PAGE 4

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

27 Rabiou Thani 1446

**Prières aux heures officielles
Du 26 au 31 Octobre 2024**

Lever du soleil:

05h 37mn

Coucher du soleil:

18h 03mn

Fadjr : 04h 23mn

Dhouhr : 11h 04mn

Ansr : 15h 20mn

Maghrib: 18h 08mn

Incha: 19h 22mn



LÉGISLATIVES 2025 :

Salim Hafi présente sa candidature à Mutsamudu

Mahmoud Salim Hafi s'affirme en tant que candidat du Congrès des Relèves Comoriennes (CRC) pour la circonscription de Mutsamudu, à Anjouan. La compétition s'annonce déjà féroce, notamment suite aux primaires qui ont récemment eu lieu. Sur les 33 voix exprimées, Hafi a raflé 23 voix, tandis que son concurrent Miroidi Aboudou a obtenu 10 voix. Cette victoire précoce donne à Hafi un avantage non négligeable, mais les enjeux sont élevés et les défis multiples.

Les indications d'un possible vote contre les candidats affiliés au régime en place planent, rendant l'élection d'autant plus incertaine. Beaucoup, dans la circonscription soulignent le désenchantement croissant des électeurs vis-à-vis de la gouvernance actuelle. Ce contexte politique, marqué par des frustrations accumulées, pourrait jouer un rôle déterminant dans l'issue des élections. En effet, les voix qui s'élèvent contre le système en place pourraient bien redessiner la carte

politique.

Samedi dernier, les contours de la compétition se sont précisés, avec la révélation des douze futurs candidats CRC. Parmi eux, Hafi se distingue, affirmant son intention de mener une campagne axée sur l'unité et la promotion de la paix. Cette démarche vise à rassembler les citoyens autour d'une vision commune, loin des querelles partisans. Ahmed Abdou, connu sous le nom de Choumbwi et proche du régime, a souligné l'importance de maintenir un climat apaisé, insistant sur le fait que chaque partie doit agir pour préserver la cohésion sociale.

Les candidats émergents, en particulier les jeunes, occupent une place prépondérante dans cette élection. Dans la ville de Mutsamudu, l'enthousiasme des jeunes électeurs semble se renforcer, et beaucoup sont prêts à revendiquer leurs droits. Cette dynamique est révélatrice d'un changement générationnel sur le plan politique, où ces jeunes acteurs offrent un nouvel élan pour des idées novatrices et des revendications audacieuses. Ils

représentent l'espoir d'un avenir où les voix nouvelles sont entendues et où les anciennes méthodes de gouvernance sont remises en question. Un jeune, M. Madiane alias Defao, du mouvement JFR (jeunesse force de la République) et Aynoulhouda Jaffar ont annoncé leurs prétentions de se porter candidats à Mutsamudu.

Notons que la candidature de Mahmoud Salim Hafi au sein de la CRC n'est pas qu'une simple nomination ; elle incarne un véritable défi au régime en place et une opportunité pour les citoyens d'exprimer leurs aspirations. Alors que les élections approchent, Mutsamudu se prépare à un affrontement politique intense où chaque vote comptera. La stratégie de Hafi, combinée à l'éveil civique des jeunes électeurs, pourrait bien bouleverser les équilibres établis et redéfinir le futur politique de cette importante circonscription. Les mois à venir promettent d'être décisifs pour le paysage politique comorien.

Younès



Salim Hafi, candidat aux élections législatives à Mutsamudu.

CONSTRUCTION DE 7 MADRASAS À MOHÉLI :

Wuzuri wa dini remet une enveloppe de 20 millions

Chose promise, chose faite, de passage à Mohéli le week-end dernier, Moussa Adam, président de Wuzuri wa dini a remis un chèque de 20 millions destinés à la construction de 7 madrasas dans 5 localités de l'île. Cette somme a été minutieusement collectée lors d'un madjilis, organisé le 06 octobre dernier à Paris.

Un mois seulement après une tournée effectuée à Mwali dans le but de répertorier les madrasas qui ont

besoin d'aide en urgence, Moussa Adam et son association Wuzuri wa dini reviennent en force. Dans ses bagages, 20 millions de francs comoriens collectés lors d'un madjilis, dit-il, organisé à Paris le 06 octobre dernier. La cérémonie de remise de cette enveloppe aux membres de l'association résidant à Mwali a été organisée à Bandar es Salam le week-end dernier, en présence du Chef de l'Etat Azali Assoumani, qui se trouvait à Mwali pour la première fois depuis son agression au couteau.

Deux madrasas à Djoiezi, 2 à Bandar es Salam, 1 à Bangoma, 1 à Barakani et 1 à Miringoni sont tous programmés dans ce vaste projet de rénovation. « Ces madrasas ne méritent pas d'être abandonnés dans un tel état de délabrement en 2024 », disait Moussa Adam. Et pour assurer une bonne éducation religieuse à ces enfants, un recrutement de nouveaux enseignants est lancé depuis le 26 octobre. « Car, il n'y en a que deux dans l'île contre 43 dans le pays. Le contrat commence le 1er novem-

bre 2024 dans ces nouvelles écoles », précise le président de Wuzuri wa dini. Chaque enseignant souhaitant en faire partie est prié de déposer sa candidature dès maintenant au nouveau siège de l'association inauguré par la même occasion à Bandar es Salam.

Le président Azali s'est réjoui de cette belle initiative de relancer l'éducation coranique. Dans son allocution, il a évoqué l'organisation prochaine des assises nationales sur l'éducation où toutes les propositions pour améliorer l'éducation à tous les niveaux dans notre pays seront les bienvenues. Un dis-

cours qu'il a également tenu lors de sa visite au lycée de Fomboni le même jour. « Et la question des écoles coraniques sera au menu. Elle est cruciale pour l'avenir de chaque élève et étudiant comorien », a indiqué Azali Assoumani qui assure que ce projet fait partie du plan Comores émergent 2030. « Je tiens à saluer Adam Moussa pour cette bonne initiative. Il faut comprendre la bonté de l'école coranique dans ce pays. Malheureusement, les écoles coraniques tendent à disparaître, il faut les réhabiliter », dit-il.

Riwad



Wuzuri wa Dini.

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédactrice en chef
 Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 Mohamed Youssef
 Sanaa Chouzour
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar
 Riwad
 A Bardraoui
 Mohamed Ali Nasra
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

PRÉSENTATION DE L'AUDIT 2024 DE L'ANRTIC :

L'ANRTIC évalue la qualité des services mobiles

L'autorité nationale de régulation des télécommunications et des tics (ANRTIC) a dévoilé les conclusions de l'audit 2024 sur la qualité de service des opérateurs mobiles comoriens. Ce rapport souligne les efforts accomplis et les améliorations nécessaires pour aligner la couverture réseau sur les attentes des utilisateurs. La société insiste sur l'importance de la transparence et de l'engagement des opérateurs pour offrir un service fiable, tout en envisageant des mesures pour soutenir l'optimisation des réseaux et répondre aux besoins croissants en connectivité.

C'est en présence du gouverneur de l'île autonome de Ngazidja Ibrahim Mze Mohamed, des directeurs généraux des sociétés de télécommunications

Comores télécom et Telma Comores et du ministre en charge des télécommunications que l'autorité nationale de régulation des télécommunications et des tics (ANRTIC) a organisé ce mardi 30 octobre, un atelier sur la qualité de service (QoS) des réseaux mobiles aux Comores. Une occasion pour le patron de l'ANRTIC, Saïd Bouhtane alias Fontaine, de prononcer un discours axé sur l'importance de la qualité de service et sur l'évolution de l'audit national, avant de souligner au passage que cet audit a été mené par des équipes techniques et financières de l'ANRTIC, avec pour but de garantir aux consommateurs un service correspondant à leurs attentes et aux tarifs qu'ils paient. « Nous ne devons laisser aucune place à la plainte des consommateurs », affirme-t-il, insistant sur le rôle de l'ANRTIC en tant

que régulateur vigilant.

L'audit s'est étendu sur trois mois, visant à évaluer la conformité des opérateurs avec leurs engagements contractuels et réglementaires. « Ce travail qui a mobilisé des moyens techniques et financiers, avait pour seul but de rapprocher les engagements des opérateurs de ce que le consommateur paie réellement et de la qualité de service qu'il reçoit », a ajouté Bouhtane. En se basant sur 23 indicateurs de qualité, l'audit a révélé des points d'amélioration essentiels, incitant les opérateurs à redoubler d'efforts pour optimiser leurs réseaux. En outre, il a mis en lumière les responsabilités des opérateurs en matière de couverture réseau, notamment dans un contexte géographique difficile. « Nous reconnaissons les efforts des opérateurs pour couvrir l'ensemble

du territoire, dont le relief accidenté rend la tâche difficile. Néanmoins, nous les invitons à exercer plus de vigilance dans le déploiement des réseaux ».

Selon Saïd Bouhtane, le rôle de l'ANRTIC est non seulement de surveiller la conformité, mais aussi de faciliter l'acquisition de compétences et le partage de bonnes pratiques. En cas de manquement, l'ANRTIC dispose du pouvoir de sanctionner les opérateurs. Il a salué le parcours de l'ANRTIC qui, huit ans après l'ouverture du marché des télécoms à la concurrence, a su développer une culture de régulation axée sur la transparence et la concertation avec les acteurs du secteur : « Inutile de promettre, agir c'est encore mieux ».

Présent, le ministre des télécommunications, Mmadi Hassane, se réjouit de la qualité du travail avant

de féliciter l'ANRTIC pour son excellent travail. « L'examen de la couverture réseau et de la qualité de service à l'échelle nationale est un atout indéniable pour le développement de notre pays », a-t-il déclaré, tout en encourageant l'ANRTIC à intensifier ses efforts avec les associations de consommateurs. Il a proposé la publication d'un bulletin trimestriel sur la qualité de service pour offrir plus de transparence sur les performances des opérateurs. Les directeurs de Comores Telecom, Telma Comores et de l'ACTIC ont chacun pris la parole pour saluer cette initiative avant de formuler leurs recommandations en vue d'une meilleure qualité de service.

Ibnou M. Abdou

LA TAXATION CONTROVERSÉE AU PORT DE BANGOMA :

Les pourparlers ont échoué

Suite à la rencontre de la gouverneure de Mohéli avec les opérateurs économiques de l'île le lundi 28 octobre dernier, le directeur général de la SCP (société comorienne des ports) a fait le déplacement en urgence à Mohéli pour échanger avec les concernés. Les négociations entre les différentes parties prenantes à Bonovo, ce mardi 29 octobre, n'ont pas donné les résultats escomptés. Chacun campe sur sa position.

Après plusieurs heures de négociation à Bonovo, siège du gouvernorat, entre le directeur général de la SCP Claude Ben Ali et les opérateurs économiques de Mohéli en présence des

autorités de l'île, aucune solution concrète n'a été trouvée. Le patron des ports soutient sa thèse selon laquelle les textes prévoient qu'un conteneur une fois déposé est passible de taxes par article et c'est le cas des conteneurs qui arrivent au port de Bangoma.

Des textes qui n'ont jamais été appliqués auparavant, selon les opérateurs économiques de Mohéli, et qui constituent une injustice à leur égard. « Comment comprendre qu'un commerçant de Ngazidja ou Ndzuani paie 165.000 Fc à la SCP pour un conteneur alors que son collègue de Mohéli doit payer presque 1 million pour le même conteneur tout simplement parce que à Mohéli, il n'y a pas de port », s'interroge



La taxation controversée au port de Bangoma.

Aboulhayri Abderehmane un commerçant de l'île. « Ce n'est pas de notre faute, si nous n'avons pas de port à Mohéli », avait tempêté Mahamoud Ben. Pour ces opérateurs

économiques, jamais ils ne vont accepter cette taxation qu'ils jugent injuste. Claude Ben Ali qui n'y peut rien sans l'aval de ses supérieurs hiérarchiques n'aurait qu'une proposi-

tion possible, celle d'une suspension temporaire de ces taxes par article de conteneur ce qui est rapidement rejeté par les commerçants.

Finalement, les conteneurs déjà au port de Bangoma sont récupérés sous caution en attendant un dénouement définitif de cette crise. « Nous espérons une réponse favorable sous peu sinon nous n'allons pas nous laisser faire ». Dans une lettre ouverte adressée au chef de l'Etat, il est demandé au président Azali Assoumani de donner les instructions qu'il faut aux concernés. « Pour une résolution à ce problème qui risque d'embraser l'île de Mohéli en raison des inquiétudes qu'il a entraîné ».

Riwad

VACCINATION CONTRE LE CHOLÉRA :

Vers un taux de couverture de 90%

Comme convenu, le ministère de la santé a relancé la campagne de vaccination contre le choléra ce mardi 29 octobre à Mitsamiouli. Cette initiative vise à redoubler d'effort, pour atteindre probablement l'immunité collective estimée à 90% mais également vacciner les zones touchées à Ngazidja.

La résurgence des cas de choléra pousse le pays à agir. Surtout que jusqu'à ce jour l'immunité collective estimée à 90% n'est toujours pas atteinte. Dans la foulée, le ministère a relancé la campagne de vaccination, ce mardi 29 octobre à Mitsamiouli. Lors du lancement, le directeur de l'hôpital pôle de Mitsamiouli Zainoudine Abidine, explique que cette initiative a pour but de sensibi-

liser la population de Ngazidja sur la lutte contre le choléra. « Comme vous le savez la campagne de vaccination a débuté depuis plusieurs mois mais ici à Ngazidja, dans certaines régions, les citoyens ne se sont pas vaccinés. Je dirais que c'est peut-être dû à une mauvaise explication qui a causé la résurgence de la maladie. Depuis le début de la pandémie, heureusement, un changement positif a été remarqué car depuis cette campagne, il n'y a plus de mort enregistré et les cas ne sont plus considérables à l'hôpital », précise-t-il.

Le ministre de l'éducation Aboubacar Mvoulana, estime que cette campagne est cruciale pour la santé et le bien-être des enfants et de la communauté. « Cette campagne de vaccination contre le choléra cible en priorité les milieux scolarisés

de l'île de Ngazidja. Cette décision n'est pas seulement une réponse à une urgence de santé publique mais elle représente un engagement à long terme de protéger nos familles et bâtir un avenir plus pour nos enfants », souligne-t-il. Avant d'ajouter : « Nous commençons par les établissements car ils sont le cœur de l'avenir, les enfants y passent une grande partie de leur temps et les enseignants jouent un rôle sans faille à la sensibilisation et la diffusion des bonnes pratiques d'hygiène ».

Quant au ministre de la santé, Dr Nassuha Oussene Salim, il rappelle que le début de cette épidémie remonte au 02 février 2024. « C'est grâce à l'appui de nos partenaires, qu'on a pu réussir à contrôler la propagation de la maladie. Ce qui a permis au pays de passer plus de 3

mois sans enregistrer de nouveaux cas. Cependant, quand nous nous apprêtons à déclarer la fin de l'épidémie, de nouveaux cas ont été signalés dans le nord de Mitsamiouli, en enregistrant malheureusement 3 décès le 17 septembre 2024. A la date du 29 octobre 2024, nous comptons au total 303 cas dépistés dont 73 confirmés et 3 décès soit une létalité de 0,9% », confie-t-il.

Il précise que face à cette situation, le gouvernement comorien à travers le ministère de la santé et en collaboration avec le ministère de l'éducation et de ses partenaires techniques et financières s'est résolument engagé à protéger rapidement la population en particulier les plus vulnérables tels que les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les personnes âgées en

introduisant une vaccination depuis le 09 juillet 2024 au niveau des 3 îles. « A ce jour, 488.185 sur un total de 833.236 personnes ont été vaccinées contre le choléra, soit une couverture générale de 59% répartis dans les 3 îles. Cette vaccination a considérablement aidé le pays à accroître sa résilience face à la propagation de la maladie dans des communautés bien qu'elle n'a pas encore atteint l'immunité collective estimée à 90%. Cela explique malheureusement la recrudescence des cas notamment sur l'île de Ngazidja particulièrement dans les districts de Mitsamiouli et au centre de Moroni », déplore-t-il.

Mohamed Ali Nasra

JEUX DES ILES 2027 :

La grande interrogation

Plus les jours avancent, plus les mots du président des Seychelles, tenus lors de l'attribution du drapeau des jeux aux Comores, sonnent comme une probabilité. A cette époque, Wavel RAMKALAWAN avait avancé l'idée, que les Comores seraient dans l'incapacité d'organiser ces jeux. « Tout le monde parle des prochains jeux des îles de l'Océan indien, qui seront tenus aux Comores. Je ne pense pas qu'on ira aux Comores, je pense que les prochains jeux se tiendront aux Seychelles ».

Cette réaction jugée inamicale par les autorités comoriennes, et par le président du COSIC, devenu depuis gouverneur de l'île autonome de Ngazidja avait suscité un regain de nationalisme auprès des décideurs, qui avaient multiplié les signaux positifs allant dans le sens d'une prise en main du dossier. Malheureusement, depuis, de l'eau a coulé sur la roche, et le dossier semble au point mort. Pourtant, en décembre prochain, le comité international des jeux doit rencontrer la partie comorienne pour finaliser les derniers réglages, avant le début des grosses manœuvres.

Et pour rester dans la formule

des mathématiques, la fréquence des événements nous pousse à nous poser des questions sur la capacité et surtout la volonté du pays à organiser ces jeux. A presque deux ans des jeux, aucune structure n'est mise en place allant dans le sens de l'organisation. « Jusqu'à ce jour, la commission censée organiser les jeux au niveau local (COJI) n'est toujours pas mise en place », se désolé un membre du COSIC, sous le sceau de l'anonymat. Une situation qui inquiète, dans la mesure où, la période qui nous sépare de ces jeux (deux ans) paraît dérisoire, eu égard des nombreux retards sur le plan des infrastructures sportives.

Si au niveau de la population, cette histoire de jeux paraît loin de ses préoccupations, les milieux les plus introduits dans les arcanes sportifs se posent eux aussi la question sur le sérieux du dossier como-

rien, pour l'organisation de ces 12e jeux des îles de la rive sud de l'Océan indien. Les Comores sont-elles condamnées à endosser le rôle éternel du pays incapable d'organiser cet événement majeur pour la jeunesse de l'océan indien ? Le gouvernement comme l'a promis le chef de l'Etat à des nombreuses reprises, saura se mobiliser pour faire en sorte que l'organisation de ces jeux soit une réalité ? Sommes-nous capables de conjurer le sort, et de confirmer nos ambitions d'être une nation émergente par les actes, et non par les paroles ? Toutes ces questions auront un début de réponse dans moins de 2 mois, lorsque le comité international des jeux aura tranché définitivement sur l'organisation des ces 12e olympiades de l'Océan indien.

Imtiyaz

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

Projet AFIDEV
Avis de marché

NATURE DU MARCHÉ : Travaux

POUVOIR ADJUDICATEUR : EXPERTISE FRANCE S.A.S.

OBJET DU MARCHÉ : Travaux de construction d'infrastructures de collecte et stockage d'eau à des fins agricoles dans les CRDE

REFERENCE DU MARCHÉ SUR PLACE (Plateforme des Achats de l'Etat Français) : 24-MAPA-T033

LIEU D'EXECUTION : Union des Comores.

FINANCEMENT : Groupe AFD.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Toute personne (y inclus auto-entrepreneur) non exclue des financements du Groupe AFD et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans les termes de référence.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Les critères de notation des offres se feront comme suit : Critère 1 : prix des prestations (notation financière sur 40 points maximum) ; Critère 2 : Qualité technique sur 60 points).

Chaque offre technique, jugée conforme techniquement, se verra attribuer une note technique (NT sur 60 points maximum) par addition des notes pondérées obtenues sur chaque sous-critère.

Attribution

Une note globale (NG sur un maximum de 100 points) obtenue par addition des notes technique et financière (NG=NF+NT) sera attribuée à chaque offre évaluée techniquement et financièrement. Le(s) soumissionnaire(s) ayant obtenu la note globale la plus élevée sera (seront) considéré(s) comme ayant fourni l'offre économiquement la plus avantageuse et se verra (verront) attribuer le marché selon le lot où ils auront obtenu la note globale la plus élevée. Un soumissionnaire ne peut être adjudicataire de plus d'un lot. Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour

tout motif d'intérêt général.

PROCEDURE : Procédure adaptée ouverte.

CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation est gratuit.

Pour l'obtenir, vous pouvez effectuer la demande en utilisant ce lien :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseDetailConsultation&id=2645267&orgAcronyme=s2d>

Vous pouvez aussi effectuer la demande de ce lien par email à l'adresse suivante : log.comores@expertisefrance.fr

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via l'adresse email : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

La date limite de soumission est fixée au **29/11/2024 à 14h00 (heure de Paris)**.

PROCEDURES DE RECOURS :

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; email : greffe.ta-paris@juradm.fr

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr